



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS  
CANTON D'OZOUER SUR LOIRE

## MAIRIE DE LES BORDES

### Compte rendu sommaire DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2015

Prescriptions de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité par les membres présents

Mr PARREAU, 1<sup>er</sup> adjoint, ouvre la séance, installe Madame Julie SEJOURNE, conseillère municipale et désigne Mme Evelyne DODINET, secrétaire.

Il remercie Mme FERRANTE pour ses années passées au sein des équipes municipales et son dévouement pour la commune. Au nom du conseil municipal, il lui adresse, ainsi qu'à sa famille, une attention toute particulière, pour l'épreuve difficile qu'elle subit.

Il rappelle que la volonté de l'équipe municipale est d'œuvrer tous dans le même sens pour l'intérêt de la commune sans opposition.

Mme Nicole LE GUILLANTON, membre le plus âgée, a pris la présidence et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal. Le quorum est respecté. Un bureau a été constitué de deux assesseurs : Mme Véronique MULLER et Mr Jean-Louis ALLANIC

Elle invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du MAIRE :  
2 candidats se présentent : Mr Gérard BOUDIER et Mr Marc NALATO

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Mr Gérard BOUDIER : 16 voix
- Mr Marc NALATO : 2 voix
- Mme Julie SEJOURNE : 1 voix

Mr Gérard BOUDIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé MAIRE et immédiatement installé dans sa fonction

Conformément aux articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, le conseil municipal maintient à quatre le nombre d'adjoints.

Il est procédé à l'élection des ADJOINTS ; il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Une liste est présentée par Mr PARREAU L

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- LISTE 1 : 19 voix

La LISTE 1 conduite par Mr PARREAU est élue.

-Mr Laurent PARREAU-Mme Nadine MICHEL-Mr Philippe JOUBERT-Mme Evelyne DODINET sont élus ADJOINTS

#### **ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX MAIRE ET ADJOINTS :**

Mr le Maire rappelle que les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice de leur fonction, à condition pour les adjoints de bénéficier d'une délégation du maire. Les délégations sont les suivantes :

- L PARREAU délégué aux affaires générales, aux finances, aux travaux de VOIRIE/BATIMENTS et encadre l'équipe technique
- N MICHEL déléguée aux affaires sociales, conseil municipal enfants, aide aux devoirs
- Ph JOUBERT délégué aux travaux RESEAUX DIVERS (eau/assainissement) et communication
- E DODINET déléguée aux fêtes et cérémonies, jeunesse et sports, fleurissement, espaces verts

Vu l'article L2123-23 et 24 du CGCT, le conseil vote (les élus concernés ne prennent pas part au vote) les indemnités mensuelles correspondant à la strate démographique de la commune soit :

- Maire : 43% de l'indice 1015 = 1634.63 €
- Adjoint : 16.5% de l'indice 1015 = 627.24 €

#### **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil délègue au maire un certain nombre de ses compétences pour favoriser une bonne administration communale pendant la durée du mandat.

## **DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

### **SIVOM d'intérêt scolaire Les Bordes-Bonnée :**

-G BOUDIER – N MICHEL – M DA SILVA titulaires  
-L PARREAU – A RIBEIRO – Johan LANDRY, suppléants

### **SYNDICAT DE PAYS FORET D'ORLEANS VAL DE LOIRE**

-J LAROUSSE, titulaire  
-A POILLERAT, suppléant

### **SIBB :**

-D MARTIN, Ph JOUBERT titulaires  
-G DABARD, suppléant

### **SICALA :**

-M DA SILVA, titulaire  
-D MARTIN, suppléant

### **EPFLI :**

-G BOUDIER, titulaire  
-V MULLER, suppléante

### **DICRIM :**

-G. BOUDIER  
-L ; PARREAU  
-N LE GUILLANTON  
-N MICHEL  
-E DODINET  
-M FOUGERON

### **DEFENSE ET SECURITE :**

-L. PARREAU correspondant

### **CNAS :**

-A RIBEIRO

### **CLI :**

-G BOUDIER  
-N MICHEL

### **SOCIETE INGENOV 45 :**

-G BOUDIER, représentant AG  
-N MICHEL, représentant A spéciales

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE :**

-N MICHEL, titulaire  
-M DA SILVA, suppléant

### **-COMMISSIONS COMMUNALES (voir tableau annexe)**

### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Une seule liste de titulaires est présentée : L. PARREAU – M NALATO – V MULLER sont élus

Une seule liste de suppléants est présentée : Ph JOUBERT –A DE LIMA JL ALLANIC –sont élus

*Vu, pour être affiché le 30 AVRIL 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.21625 du Code Général des collectivités territoriales*

Mr le Maire,

Gérard BOUDIER